



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Décembre 2023**

### **DÉLIBÉRATION N° 2023/42**

#### **Objet : TARIFS PRESTATIONS MUNICIPALES 2024**

**Rapporteur : Monsieur Silvio BIELLO, Maire**

Conscient des difficultés toujours rencontrées par de nombreuses familles en raison du contexte social et sanitaire et malgré le regard particulier de la conjoncture actuelle impactant la ville, il est proposé - pour les différentes prestations dans le cadre de l'exercice 2024 - la reconduction à l'identique des tarifs appliqués lors de l'exercice 2023.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'exposé de Monsieur Le Maire, il est proposé pour 2024 les tarifs pour prestations dans le cadre de l'exercice 2024 comme suit :

➤ Pour les prestations péri. et extra-scolaires

Domaines	Tarifs 2023 en euros (€)			Tarifs 2024 en euros (€)		
	A	B	C	A	B	C
<b>Quotient familial (1)</b>						
<b>Périscolaire :</b>						
Tarifs Montsoul (2)						
Matin	1.33	1.53	1.64	1.33	1.53	1.64
Soir	1.91	2.16	2.38	1.91	2.16	2.38
Tarifs hors Montsoul						
Matin	1.79	1.98	2.22	1.79	1.98	2.22
Soir	2.92	3.29	3.62	2.92	3.29	3.62
<b>Centre de loisirs :</b>						
<b>Demi-journée</b> 7h/13h30 (mercredi matin avec repas)						
Tarifs Montsoul (2)	8.11	8.80	9.57	8.11	8.80	9.57
Tarifs Maffliers	14.95	16.31	17.86	14.95	16.31	17.86
Tarifs hors Montsoul	26.15	28.74	31.64	26.15	28.74	31.64
<b>Centre de loisirs :</b>						
<b>Journée</b> 7h/19h (Mercredi et vacances)						
Tarifs Montsoul (2)	11.35	12.64	13.99	11.35	12.64	13.99
Tarifs Maffliers	22.25	24.73	27.54	22.25	24.73	27.54
Tarifs hors Montsoul	42.64	47.32	51.60	42.64	47.32	51.60
<b>Restauration scolaire :</b>						
Tarifs Montsoul (2)		4.16			4.16	
Tarifs hors Montsoul		6.03			6.03	
Tarifs enseignants		5.74			5.74	
<b>Tarifs PAI (3) :</b>						
Montsoul (2)		1.67			1.67	
Hors Montsoul		3.56			3.56	
<b>Etude surveillée</b>		19.24 par mois			19.24 par mois	
<b>Participation de Maffliers</b> aux charges de fonctionnement du centre de loisirs de Montsoul (4)		21.61			21.61	



(1) Rappel du calcul du QF :

$$\frac{\text{Revenus annuels imposables / 12 + allocations familiales}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

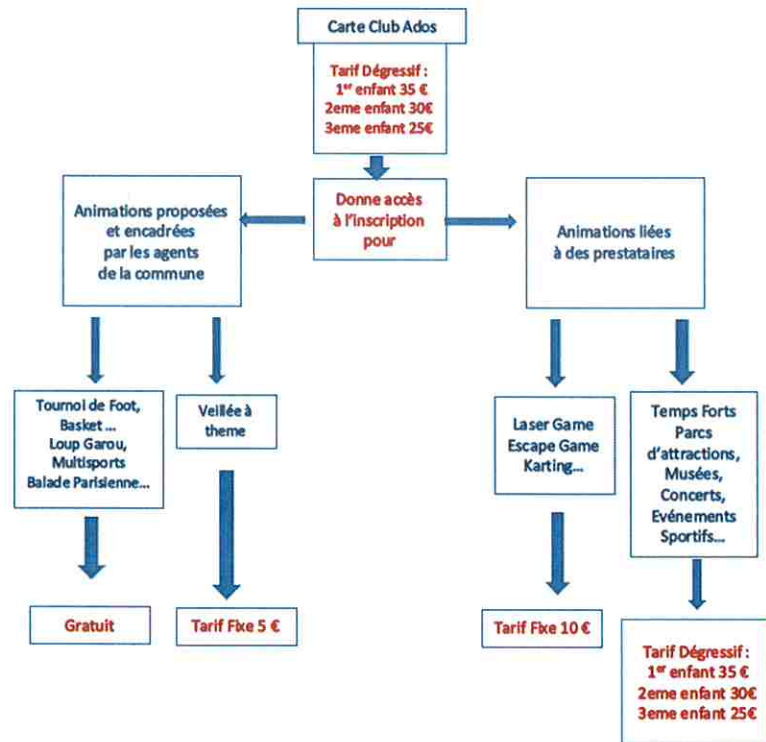
(2) Le tarif « Montsoulst » s’applique aux personnes payant des impôts dans la commune et aux enseignants du 1er degré pour leurs enfants scolarisés à Montsoulst. Aucune dérogation n’est possible en dehors de ces 2 cas.

(3) Ce tarif est appliqué pour les enfants relevant d’un PAI (plan d’accueil individualisé) nécessitant un régime alimentaire adapté. La famille fournissant le repas aux enfants, il est proposé de la faire participer aux frais d’accueil périscolaire en déduisant le tarif du repas.

(4) En application de la convention délibérée en Conseil Municipal du 30 juin 2017.

La majoration de 25 % sur les tarifs « imprévus » approuvés lors du conseil du 20 juin 2019 s’applique chaque année sur les tarifs annuels votés.

➤ Club ADOS - 2024



➤ Pour les prestations de locations de salles et autres lieux

Domaines	Tarifs 2023 en euros (€)			Tarifs 2024 en euros (€)		
	Week end & Jours Fériés	Journée et ½ Journée en semaine	Demandes Associations Montsoultoise (1X/an)	Week end & Jours Fériés	Journée et ½ Journée en semaine	Demandes Associations Montsoultoise (1X/an)
<b>Location Salle Polyvalente</b>						
Cautiion	900	900	900	900	900	900
Location	1650	1300	0	1650	1300	0
Forfait Ménage	250	250	0	250	250	0



Monsieur Le Maire rappelle comme dans le cadre de la commune se réserve la possibilité de modifier cette tarification, dans le cas où la prestation s'inscrirait dans la politique culturelle de la ville, où participerait à son rayonnement par le biais de sa représentation et/ou animation. Ainsi il pourrait être envisagé un partage des recettes engendrées par la billetterie et/ou la buvette, entre la ville et le producteur de la prestation, à raison d'une répartition modulable.

Domaines	Tarifs 2023 en euros (€)	Tarifs 2024 en euros (€)
<b><u>Location château des filleuls</u></b>		
Caution	900	900
Location	600	600
Forfait Ménage	250	250

**Parking Automatisé « FOURCADE »****Tarifs 2024 en euros (€)**A l'Unité

Stationnement payant paiement à l'unité	
Durée de stationnement	Tarifs
15 min	0.10 E
30 min	0.25 E
45 min	0.40 E
1h	0.50 E
75 min	0.55 E
90 min	0.60 E
105 min	0.65 E
2h	0.75 E
3h	2 E
4h	4 E
5h	6 E
6h	8 E
7h	10 E
8h	14 E
9h	16 E
10h	18 E
11h	20 E
12h	23 E
13h	26 E
14h	30 E
15h	35 E

Par Abonnements

- Pour les Montsoulois : Gratuité du parking avec enregistrement préalable en Mairie ;
- Pour les particuliers hors commune :

Durée de stationnement	Tarifs
Journée	3 euros
Semaine (5 jours)	13 euros soit 2.6 euros/J
Mois (20 jours)	40 euros soit 2 euros /J
Semestre	220 euros soit 1.83 euros / J
Annuel	400 euros soit 1.66 euros / J

En cas de non-paiement de la redevance, un Forfait Post Stationnement (FPS) d'un montant de 35 euros devra être payé ; dans le cas de durée dépassée il devra être payé un FPS diminué du montant de la redevance acquittée.

Monsieur Le Maire précise - une nouvelle fois dans ce cadre - que les villes de Maffliers et de Baillet-en-France maintiennent la prise en charge en partie d'une catégorie d'abonnement de leurs résidents ; pour se faire une convention sera établie entre la ville de Montsoult et la ville concernée afin de pouvoir prétendre à l'émission de titre de recettes pour les sommes dûes.

➤ Pour les prestations funéraires

Domaines	Tarifs 2023 en euros (€)	Tarifs 2024 en euros (€)
<b><u>Cimetière</u></b>		
Concession pour 15 ans	359	359
Concession pour 30 ans	719	719
<b><u>Caveau provisoire</u></b>		
Les 20 premiers jours	2,74 par jour	2,74 par jour
A compter du 21ème jour	3,50 par jour	3,50 par jour
<b><u>Columbarium</u></b>		
Case pour 15 ans	959	959
Case pour 30 ans	1378	1378
<b><u>Vacation de Police</u></b>	20	20

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'orientation tarifaire des différentes prestations de la ville pour l'exercice 2024 ;
- **ACTE** sa mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre tout acte à la présente délibération.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le : 14/12/2023  
 Publié le : 14/12/2023  
 Exécutoire le : 14/12/2023

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
 Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
 (Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Franck BEGARD

Directeur Général des Services

**Le Maire,**

**Silvio BIELLO**